

## Les personnes en situation de handicap

Dans cette rubrique, les personnes en situation de handicap peuvent retrouver les informations pratiques concernant le logement, les déplacements, le stationnement, les loisirs...



## Infos Covid-19

### Attestation de déplacement dérogatoire

Suite aux mesures sanitaires prises par le gouvernement, il est obligatoire de présenter une attestation de déplacement dérogatoire pendant les heures de couvre-feu entre 19 heures et 6 heures du matin. L'attestation est téléchargeable en FALC :

- > [au format PDF \(217 Ko\)](#)
- > [au format ODT \(51,8 Ko\)](#)

### Agissons contre la propagation du virus

- > **Registre des personnes vulnérables** : la ville de Brest ouvre, pour cette nouvelle phase de la crise sanitaire, un registre complémentaire au registre des personnes vulnérables\* dont les critères sont élargis (difficultés financières, absence d'hébergement, isolement) et permettent l'inscription des personnes se sentant vulnérables dans le contexte actuel. **Pour cela chaque personne concernée doit contacter la plateforme téléphonique de la ville de Brest au 02 98 00 80 80.** Les inscriptions au registre seront valides un an et reconduites après accord de la personne qui sera contactée chaque année.

\* Le registre des personnes vulnérables, déclenché par le préfet dans le cadre d'une situation

exceptionnelle, concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes, les personnes adultes handicapées.

- > **Le service de portage de repas** est opérationnel. Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire auprès du Clic au 02 98 33 21 66 ou par mail [antenne-clic@ccas-brest.fr](mailto:antenne-clic@ccas-brest.fr).
- > **Un guide en FALC** édité par la ville de Brest, explique aux enfants comment se protéger et protéger les autres.



**Un téléservice adapté** permet aux personnes en situation de handicap de s'informer sur le Coronavirus.

**Consultez les fiches SantéBD** pour comprendre et expliquer la santé, ainsi que le site [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr).

Plus d'infos en FALC sur **le virus et les consignes à appliquer**

Télécharger **l'attestation dérogatoire de déplacement en FALC (pdf)**

En savoir + : **Restons mobilisés face au Covid-19**

Consulter **les questions les plus fréquemment posées**

Un n° vert 0 800 360 360

**Un n° vert : 0 800 360 360** est mis en place dans 75 départements (au 25 octobre 2020).

Ce n° est opérationnel et sera pleinement déployé début janvier 2021.

**Le 0800 360 360** s'adresse aux personnes handicapées et aux aidants en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité.

Il est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

La crise du Covid a révélé, selon le secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées, « la difficulté d'appuyer les personnes les plus isolées ou sans solution ». Elle a également amplifié les difficultés d'accès aux soins et aux accompagnements.

En outre, même si le déconfinement a été décrété, des personnes ont préféré rester chez elles. D'autres n'ont pas le choix. Certaines ont du mal à reprendre leurs soins ou leurs activités quotidiennes, constatent les Pouvoirs publics.



Toutes les informations sur **le site du secrétariat d'état chargé des personnes handicapées**  
Télécharger le guide en FALC **Un nouveau numéro vert pour m'aider**

Accemo, un service réservé aux personnes à mobilité réduite

**Accemo, le service réservé aux personnes à mobilité réduite proposé par Bibus**, s'adresse aux personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 80%, qui ne peuvent pas prendre le bus seules ou accompagnées, résidant à Brest ou dans une des 7 autres communes de Brest métropole : Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon.

Depuis le début de la crise sanitaire, à l'instar des bus et des rames du tram, les véhicules transportant les personnes à mobilité réduite, malentendantes ou mal-voyantes sont désinfectés chaque jour au virucide. Par ailleurs, du gel hydroalcoolique est mis à disposition des clients.

Le port du masque est obligatoire pour le conducteur comme pour les clients.

Enfin, pour respecter la distanciation physique, ce service ne transporte qu'un seul client à la fois, et son accompagnant le cas échéant.



Plus d'infos sur **le service Accemo**

Conseils et soutien aux familles de personnes autistes

**Le CRA (Centre de ressources autisme)** s'organise dans le cadre du Covid-19 pour apporter des conseils et du soutien ponctuels, à destination des familles de personnes autistes, et des personnes autistes elles-mêmes.

Le CRA Bretagne met également à votre disposition **des ressources pour aider les familles** dans cette période de crise sanitaire. Cette page est actualisée en fonction de l'actualité.



L'accueil téléphonique de l'unité d'appui et de coordination du CRA est ouvert tous les jours sauf mercredi de 9h à 12h, et de 14h à 17h : téléphone 02 98 85 58 90, mail [contact@cra.bzh](mailto:contact@cra.bzh).

#### Plate-forme nationale de soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap

Mise en place au début du confinement, à l'initiative de la Fédération Nationale Grandir Ensemble, **la Plate-Forme TOUS MOBILISES** ➔ poursuit son action et continue à accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap, dans la recherche de solutions de répit, de relais à domicile, pour faire face aux situations d'accueil à temps partiel à l'école ou en établissement ou aux besoins de modes de garde pour maintenir leur activité professionnelle.



Les familles peuvent contacter la Plate-forme TOUS MOBILISES, du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0 805 035 800 (numéro d'appel gratuit), ou faire **une demande en ligne** ➔.

#### Maltraitance

Le risque de maltraitance étant plus important pendant la période de confinement, le **3977** se mobilise et est à l'écoute des personnes handicapées.



Plus d'infos : **Le 3977 en quelques mots** ➔

#### Écoute Violences Femmes Handicapées

**Écoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06 (appel anonyme non surtaxé)**, est un dispositif d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social, juridique, psychologique et administratif destiné aux femmes handicapées victimes de violences.

Des écoutantes formées répondent les lundis de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30, les jeudis de 10h à 13h.

Les femmes déficientes auditives peuvent laisser un message par courriel [ecoute@fdfa.fr](mailto:ecoute@fdfa.fr)

Le site <https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr> ➔ ouvert le 25 novembre a vocation à être un soutien pour les femmes handicapées victimes de violences, une vitrine des actions de l'association mais également un centre de ressources sur le sujet.

#### Troubles psychiques

Les bénévoles de l'UNAFAM de Brest proposent un soutien ou une information téléphonique pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et ceux qui les accompagnent au 06 74 94 09 21.

Des psychologues sont joignables sur un numéro national « Ecoute Famille » au **01 42 62 03 03**.



Plus d'infos : [www.unafam.org](http://www.unafam.org) ➔

#### Travailleurs handicapés

Face à la crise sanitaire qui fragilise l'économie et l'emploi des personnes en situation de handicap, le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées a lancé la plateforme numérique : [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)



Il s'agit d'un point d'entrée unique d'informations et de services pour les personnes handicapées.

Pour soutenir leurs projets professionnels, la plateforme « Mon parcours Handicap » propose ainsi des informations généralistes, des ressources nationales et de proximités ainsi que des services personnalisés et sécurisés.

Cette plateforme est 100% accessible.

# Vous êtes une personne sourde ou malentendante, comment nous contacter ?

Ce service s'adresse aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes aveugles ou aphasiques, qui ont besoin d'entrer en contact avec les services de la ville de Brest ou de Brest métropole.

Il est disponible par téléphone et prochainement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

## Comment ça marche ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h, il est possible de communiquer avec l'accueil téléphonique de la mairie de Brest et de Brest métropole via la plateforme d'interprétation Elio Connect, en Langue des Signes Française (LSF), Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Langue française Parlée Complétée (LPC).

Pour l'Hôtel de Ville de Brest, ce service sera accessible sur les horaires d'ouverture.

## Depuis le domicile

Après avoir cliqué sur le lien ci-dessous, il est possible d'échanger, par écran interposé, avec un opérateur-relais qualifié qui fait le lien avec le service d'accueil téléphonique de la mairie de Brest ou de Brest métropole.



[J'accède au service](#) ➔

## A l'accueil de l'Hôtel de Ville

Sur demande, l'agent d'accueil proposera l'accès à la plateforme d'interprétation Elio Connect à partir d'une tablette numérique.

Consultez [les horaires d'accueil de l'Hôtel de Ville](#).

## Dans cette rubrique



## La Maison départementale des personnes handicapées

La maison départementale des personnes handicapées est le lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation.



---

## Le logement adapté

Les personnes en situation de handicap peuvent retrouver les informations sur le logement.

---



## Le travail

Les personnes en situation de handicap peuvent être reconnues travailleur handicapé (RQTH).

---



## Déplacements PMR

Bus, tramway, aménagements piétons, Accemo..., des déplacements facilités sont proposés aux personnes en situation de handicap.

---



## Le stationnement

Emplacements PMR, carte mobilité inclusion...permettent aux personnes en situation de handicap de se stationner plus facilement.

---





## Les loisirs adaptés

A Brest métropole, il y a de nombreuses possibilités de pratiquer un loisir lorsqu'on est une personne en situation de handicap.

- ▶ Handibox : un outil à disposition des associations



## La scolarisation d'un enfant en situation de handicap

Il est possible pour un enfant en situation de handicap de mener à bien sa scolarité à Brest métropole.



## Le portage de repas à domicile

Ce service est opérationnel. Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire auprès du Clic.



## Les toilettes automatiques publiques

Des toilettes publiques en accès libre, gratuit et accessibles sont réparties dans Brest.





## L'accessibilité du site web

Ce site est conçu pour être accessible au plus grand nombre. Voici quelques conseils pour en améliorer la lecture chez vous.



## La cartographie du registre d'accessibilité

Le registre d'accessibilité est obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP).

## Contact

### Mission handicap de Brest métropole

16 rue Alexandre Ribot  
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ mission.handicap@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **01 avril 2021**



### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
www.brest.fr

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

### HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
www.brest.fr

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

